



Réévaluation de bien immobilier

Par **pourquoipas83**, le **16/03/2016** à **17:06**

Bonjour,

avec mon frère on a hérité en indivision de nos parents tous les deux décédés. On a signé les papiers de succession mais après réflexion nous désirons revenir sur la valeur déclarée d'un bien immobilier.

Nous n'avions pas réfléchi à l'estimation de ce bien que nous voulons faire réévaluer.

Signature des documents il y a une semaine seulement.

Est ce qu'un rectificatif peut être fait par le notaire concernant la valeur du bien et dans ce cas qu'elle est la procédure ou bien est ce que c'est trop tard?

Merci